

Séance du 06 Février 2006

Le Conseil Municipal décide :
D'ACQUERIR

- les parcelles C 422, C426 situées aux Planets d'une contenance de 4978 m² pour un montant de 47 300.00 € en vue de la construction d'un parking
- les parcelles AB 992 AB 993 AB 994 situées au Quart Dernier d'une contenance de 6 m² pour un montant de 90.00 € en vue de l'élargissement de la route

D'ACCORDER

- une subvention exceptionnelle de 3500.00 € pour financer la classe de mer organisée par l'Ecole Primaire (classe de CM et CM2) qui aura lieu du 25 mars au 4 avril 2006 sur le littoral breton.

AUTORISE LE MAIRE

- à signer les conventions de financement pour les subventions relatives aux travaux d'adduction d'eau et d'assainissement

Le Maire informe :

- des travaux dans les bâtiments communaux
 - création d'un local de stockage sous la grenette de la mairie
 - réfection du mur sud du cimetière
 - aménagement et petit équipement dans la salle d'évolution et la cantine
 - sas de la salle des fêtes
 - panneau d'information pour tourisme
 - du prochain enlèvement du camion relais de téléphonie mobile
 - des projets
 - mise à disposition d'une borne internet en mairie par la Mission Locale Jeunes Faucigny, dans les prochains mois
 - acquisition d'un autocommutateur pour la mairie
 - des permanences de l'OPAH par Mme Florence FOUCART florence-foucart@act-habitat.asso.fr
 - en mairie de Marignier, le 1er jeudi du mois de 10h30 à 12h
 - tous les mardis à la CC Faucigny-Glières, 56 place de l'Hôtel de Ville à Bonneville de 9h30 à 12h
 - en mairie d'Entremont, le 1er jeudi du mois de 14h à 15h30
 - en mairie de Brison le 4ème mardi du mois de 14h à 15h30
- Contact : ACT HABITAT 70, avenue de France 74000 ANNECY 04 50 09 51 95

Donne connaissance

- du jugement en 1ère instance du Tribunal d'Instance de Bonneville condamnant M. Gilbert BUCHET à la remise en état du chemin rural des Combes et au paiement d'une somme de 2000 € au titre de l'article 700 NCPC.
- Les jeunes filles et jeunes hommes nés en Janvier, Février, Mars 1990 domiciliés à MONT-SAXONNEX, doivent se présenter en mairie avant le 31 Mars 2006, munis du livret de famille de leurs parents.